



Le club d'escrime de MULHOUSE FC vous invite à l'épreuve

CR2 FLEURET

M15 M17 M20 SENIOR

Homme et Dame

SAMEDI 13 janvier et DIMANCHE 14 janvier 2024

LIEU DE COMPETITION :

Centre Sportif Régional d'Alsace

5 rue des Frères Lumière

68059 MULHOUSE

(à proximité des Facultés, de la piscine de l'illberg et du Palais des Sports)

Coordonnées GPS : 47°43'53''N – 7°18'55''E

Contact :

Président du FCM escrime : ETIENNEY Guillaume : **06 62 83 47 47**

Secrétaire du FCM escrime : LEYSSENS CAPLAIN Isabelle : **06 15 26 14 89**

Mail : fcm.escrime68@gmail.com



RÈGLEMENT

Article 1 : LICENCES

Cette compétition est ouverte à tous les tireurs licenciés et ne seront acceptés que les tireurs en possession d'une licence 2023-2024 validée par la FFE. L'épreuve M15 est réservée aux tireurs du Grand Est sélectionnables en équipe de France.

Article 2 : INSCRIPTIONS

Clôture des engagements sur extranet : mercredi 03 janvier 2024 23h59

Les droits d'engagement seront à régler sur place :

pour les M15 : 10€.

pour les autres catégories : 15€.

Article 3 : HORAIRES :

SAMEDI 13 janvier 2024

| Catégories | | APPEL | SCRATCH | ASSAUT |
|------------|-------------|-------|---------|--------|
| M15 | H/F Séparés | 11h00 | 11h30 | 11h45 |
| M20 | H/F Séparés | 14h00 | 14h30 | 14h45 |

DIMANCHE 14 janvier 2024

| Catégories | | APPEL | SCRATCH | ASSAUT |
|------------|-------------|-------|---------|--------|
| M17 | H/F Séparés | 9h00 | 9h30 | 9h45 |
| SENIOR | H/F Séparés | 11h00 | 11h30 | 11h45 |

Article 4 : FORMULE DE L'ÉPREUVE

Selon le cahier des charges du CREGE.

Article 5 : ARMES et TENUES

Conformes aux normes de la FFE en vigueur marquage CE obligatoire : Tenues 350 N ou 800 N / Sous cuirasse 800 N



Masques à double attaches obligatoires, bavettes électriques pour toutes les catégories.

Pour les catégories féminines : protège poitrine recouvert d'un tissu mou EVA obligatoire.

L'attention des tireurs est particulièrement attirée sur l'article T20 du règlement international relatif à la responsabilité des escrimeurs : « les tireurs s'arment, s'habillent, s'équipent et combattent sous leur propre responsabilité et à leurs risques et périls... »

Article 6 : ARBITRAGE

Les clubs devront mettre à disposition des organisateurs 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés, 2 arbitres pour 9 tireurs engagés.

Les arbitres resteront à disposition de l'organisation du début à la fin de la compétition. Ils seront indemnisés conformément à la réglementation de l'arbitrage établie par la FFE, en fonction du niveau de leur diplôme. Le pointage des arbitres se fera en même temps que celui des tireurs.

Article 7 : DIRECTOIRE TECHNIQUE

Le Directoire technique pourra être amené à prendre toutes décisions utiles en conformité avec les règlements de la F.F.E pour le bon déroulement de la compétition. Celui-ci se réserve le droit de modifier le présent règlement, si nécessaire.

Article 8 : RÉCOMPENSES

Aux 4 finalistes de chaque catégorie Homme et Dame.

Article 9 : INFORMATIONS DIVERSES

Les bénévoles du FCM escrime vous proposeront, durant toute la durée de la compétition des sandwiches, boissons chaudes et froides, gâteaux....

La salle est propre lorsque vous arrivez, elle doit être propre à votre départ. Merci d'utiliser les poubelles mises en place à cet effet.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol pouvant survenir aux participants ou aux spectateurs pendant la compétition.

Comment se rendre au CSRA

CSRA, situé au rue des frères Lumière à Mulhouse, est sur le site du campus Illberg de l'Université de Haute-Alsace (UHA).

Il est possible de s'y rendre :

- **Par Tramway depuis la gare :**

Ligne 1 direction "Châtaignier", sortir à "Porte Jeune", puis ligne 2 direction "Coteaux", sortir à "Université" (cf. plan du campus ci-joint)

- **Par la route :**

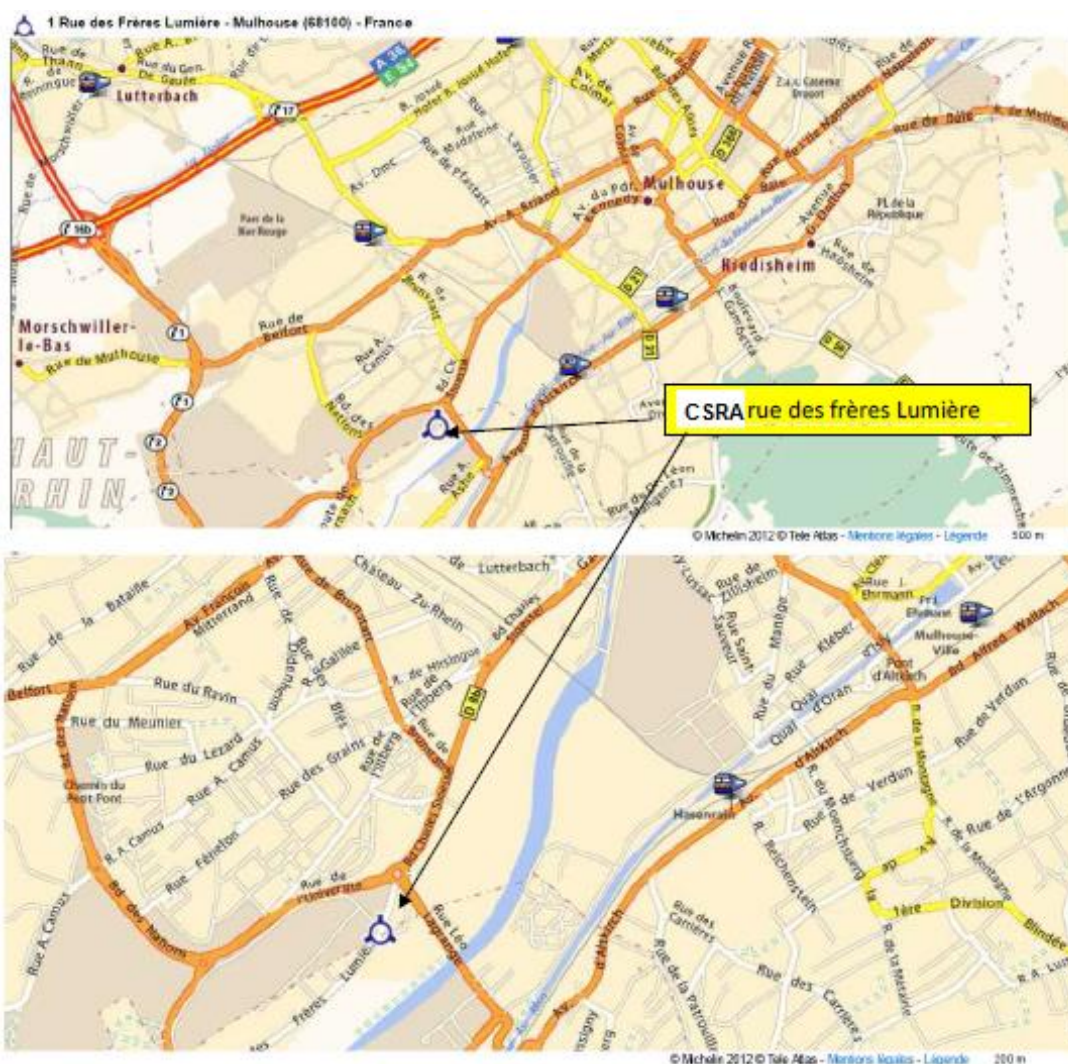
Mulhouse se trouve à la jonction des autoroutes A36 et A35.

Depuis l'autoroute, sortie « Les Coteaux » vers la RD 68 (voie rapide)

Sortie n°3 (Mulhouse Centre, Brunstatt).

(cf. plan ci-joint)





Hébergements

Possibilité de réserver un hébergement au niveau du CSRA sur le lieu de compétition.

Réservation possible en fonction des disponibilités du CSRA (à faire rapidement)

Contact

CENTRE SPORTIF RÉGIONAL ALSACE
5, rue des frères Lumière 68200 Mulhouse
03 89 60 54 26
contact.csra@m2a.fr



- 52 chambres pour une capacité de 134 lits : toutes les chambres sont équipées d'une salle de bain (lavabo, douche et toilettes),
- 20 chambres accessibles et adaptées aux personnes à mobilité réduite,
- 20 lits de grande taille (2,20 m),
- linge de lit fourni.

TARIFS ET SERVICES

- de 50 à 62 € en pension complète par jour, devis personnalisé,
- services adaptés aux besoins des sportifs,
- accès personnes à mobilité réduite,
- wifi haut-débit.

ACCÈS FACILE

- l'EuroAirport Bâle-Mulhouse-Fribourg situé à 30 km du centre-ville,
- Gare TGV de Mulhouse (directs : Zürich – Marseille – Lyon – Paris – CDG),
- une connexion aux grands axes routiers via l'A35 et l'A36,
- tous les moyens de transport à proximité (Tram, vélos en libre-service, vélos électriques, autopartage, bus...).